

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

SÉANCE RÉGULIÈRE (06 février 2012)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 06 février 2012 à 19h30, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Daniel Fortin
Stéphane Auclair	Marc Grenier
Lyne Bourque	Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

027-02-2012

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en laissant le varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE RÉGULIÈRE (9 janvier 2012)

028-02-2012

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

ACCEPTATION DES COMPTES

029-02-2012

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2012 totalisant 164 568,56\$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 5778 à # 5864 inclusivement. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

PERMIS DE JANVIER 2012

La secrétaire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de janvier 2012 et remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUIVI MENSUEL DU BUDGET

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 janvier 2012 et qui a été remis précédemment aux membres du Conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

AVIS DE MOTION – REGLEMENT D'EMPRUNT POUR UNE QUOTE-PART

AVIS DE MOTION est donné par Lyne Bourque, conseillère, qu'un règlement d'emprunt sera adopté lors d'une prochaine séance relativement au financement par règlement d'emprunt de quotes-parts pour des plans et devis de deux phases réalisées par le promoteur suite aux ententes intervenues entre la Municipalité et le promoteur pour un projet de développement résidentiel dans la 3^e Avenue et 36^e Rue.

AVIS DE MOTION – REGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

AVIS DE MOTION est donné par Marc Grenier, conseiller, qu'un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable sera adopté lors d'une prochaine séance.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 202-189A-2012 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE est donné par Julien Auclair, conseiller, qu'un projet de règlement sera adopté lors d'une prochaine séance afin de modifier le plan d'urbanisme révisé afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même la zone RX.

Ce règlement, s'il est adopté, décrètera les modifications au plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

AVIS DE MOTION est donné par Lyne Bourque, conseillère, qu'un règlement concernant la prévention des incendies sera adopté lors d'une prochaine séance.

POLITIQUE D'AIDE AU LOISIR INDIVIDUEL

ATTENDU la volonté du conseil municipal de mettre à jour la politique d'aide au loisir individuel afin de tenir compte de l'offre d'activités de loisirs structurés par le service des loisirs de la Municipalité;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique révisée d'aide au loisir individuel.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 20h05, aucune intervention n'étant soulevée, la période de questions est aussitôt fermée à 20h06.

STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES – SOUMISSION POUR PLANS ET DEVIS

ATTENDU que des plans et devis sont requis pour réaliser la nouvelle station de pompage des eaux usées;

ATTENDU que la réalisation de la nouvelle station de pompage des eaux usées est prévue en 2013;

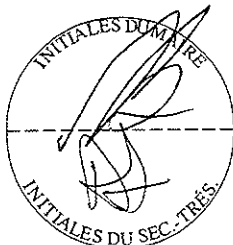
ATTENDU que des bris majeurs pourraient survenir à la station de pompage en 2012;

ATTENDU que les coûts de réalisation des plans et devis sont prévus au budget 2012 et qu'ils sont admissibles au remboursement par la taxe d'accise sur l'essence;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à effectuer des demandes de soumission pour la réalisation des plans et devis pour une nouvelle station de pompage des eaux usées.

030-02-2012

031-02-2012



No de résolution
ou annotation

032-02-2012

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

TRAVAUX ROUTE 173 – AJOUT D’UN COMPTEUR D’EAU

ATTENDU que des travaux de réfection de la route 173 par le ministère des Transports et la Municipalité sont prévus en 2012;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d’adopter des mesures concrètes pour réduire les fuites d’eau de son réseau d’eau potable;

ATTENDU que l’ajout d’un compteur d’eau sur la conduite d’aqueduc de la route 173 permettrait le calcul du volume d’eau pour un secteur précis de la municipalité et ainsi connaître les possibilités de fuite d’eau pour ce secteur;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’ajouter l’achat et l’installation d’un compteur d’eau dans le projet de réfection des conduites de la route 173.

DEMANDE DE DON – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-PROVIDENCE

033-02-2012

ATTENDU qu’une demande de don a été adressée à la Municipalité le 5 janvier 2012 par la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence pour l’organisation de son dîner spaghetti du 5 février 2012;

ATTENDU que la demande de l’organisme répond au critère 2.1 de la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir particulièrement les organismes qui œuvrent dans l’intérêt général de la collectivité et/ou pour une majorité de ses constituantes et qui répondent à un besoin collectif;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire un don de 100\$ à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence.

DEMANDE D’AIDE AUX FAMILLES – VOYAGE CULTUREL RELIÉ AUX ÉTUDES

034-02-2012

ATTENDU que Mlle Alicia Auclair a soumis et déposé une demande d’aide financière au bureau municipal le 6 janvier 2012;

ATTENDU que le demandeur n’a jamais reçu d’aide financière de la Municipalité pour un voyage culturel relié aux études;

ATTENDU que le voyage culturel sera effectué en avril 2012;

ATTENDU QUE le comité d’analyse a fait une recommandation positive au Conseil;

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Daniel Fortin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la demande d’aide financière pour un montant de 100\$.

Les conseillers Julien Auclair et Sonia Quirion déclarent un conflit d’intérêt concernant le point de discussion suivant. Ils quittent donc la salle du conseil pendant la délibération de celui-ci.

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – BOURSE D’EXCELLENCE

035-02-2012

ATTENDU que M. Anthony Auclair a soumis et déposé une demande d’aide financière au bureau municipal le 6 janvier 2012;

ATTENDU que sa demande concerne sa participation à un voyage au Texas pour participer à la dernière sélection du team World le 26 janvier 2012;

ATTENDU qu’il fait partie des 90 meilleurs joueurs de football MU 19 du monde;

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Marc Grenier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’offrir une bourse d’excellence de 200\$ à Anthony



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

Auclair. Les conseillers Julien Auclair et Sonia Quirion n'ont pas participé aux délibérations de la présente résolution.

Retour des conseillers Julien Auclair et Sonia Quirion à la table du conseil.

CONSULTATION PUBLIQUE POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – DATE À DÉTERMINER

036-02-2012

ATTENDU que le Conseil désire apporter certaines modifications au règlement de zonage 164-2007 suite à la réalisation de nouveaux développements résidentiels et à la prolongation ou à l'ajout de nouvelles rues;

ATTENDU que le premier projet de règlement 198-190A-2012 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 020-01-2012;

ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil fixe la période de consultation publique du 8 février au 16 février 2012;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 16 février 2012 à compter de 18h30 sur ledit document.

CALENDRIER DES PROCÉDURES DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AU PLAN D'URBANISME – SÉANCES EXTRAORDINAIRES

037-02-2012

ATTENDU que le Conseil désire apporter certaines modifications au règlement de zonage 164-2007 suite à la réalisation de nouveaux développements résidentiels et à la prolongation ou à l'ajout de nouvelles rues;

ATTENDU que le premier projet de règlement 198-190A-2012 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 020-01-2012;

ATTENDU qu'une consultation publique sera tenue le 16 février 2012;

ATTENDU qu'un calendrier des procédures à suivre pour les modifications au règlement de zonage et au plan d'urbanisme a été présenté aux membres du conseil;

ATTENDU que ce calendrier a été établi afin que la procédure de modification soit complétée le plus rapidement possible pour permettre l'émission de nouveaux permis de construction très tôt au printemps 2012;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire fixe une séance extraordinaire le 16 février 2012 à 19h00 afin d'adopter le règlement 202-189A-2012 modifiant le plan d'urbanisme et le second projet du règlement 198-190A-2012 modifiant le zonage;

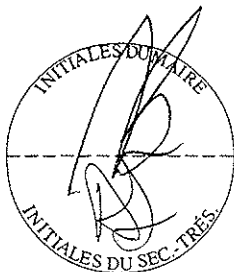
QUE le maire fixe une séance extraordinaire le 8 mars 2012 afin d'adopter le règlement 198-190A-2012 modifiant le zonage;

QUE des avis de convocation énonçant les sujets qui seront abordés lors de chaque séance extraordinaire seront transmis à tous les membres du conseil conformément à la Loi.

FORMATION SUR LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

038-02-2012

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, à suivre la formation sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable offerte par Réseau Environnement les 21 et 22 février prochain à Lévis au coût de 710,00\$ plus les taxes et de rembourser tous les frais inhérents.



No de résolution
ou annotation

039-02-2012

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

FORMATION ADMQ – LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET NOUVELLES OBLIGATIONS DU DG

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à suivre la formation « La Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et Les nouvelles obligations du directeur général » offerte par l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) le 28 février prochain à St-Georges au coût de 260,00\$ plus les taxes et de couvrir ses frais de transport pour ladite activité.

FORMATION ADMQ – LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE NOUVELLE GÉNÉRATION DANS LA MOUVANCE DE LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à suivre la formation « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle » offerte par l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) le 27 mars prochain à St-Georges au coût de 260,00\$ plus les taxes et de couvrir ses frais de transport pour ladite activité.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION

041-02-2012

ATTENDU les municipalités se doivent d'adopter un plan d'action pour satisfaire aux normes de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
ATTENDU que plusieurs des mesures proposées dans cette Stratégie sont déjà mises en place par la Municipalité dont l'installation de compteurs d'eau et l'établissement d'une tarification selon la consommation réelle d'eau;
ATTENDU que de nouvelles mesures doivent être mises en place pour le 1^{er} avril;
Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adopte les mesures suivantes d'ici avril 2012 :

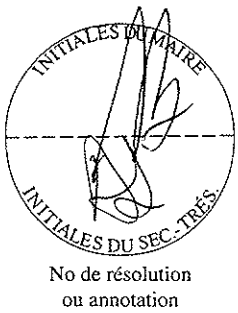
- Promouvoir l'économie d'eau potable réalisée dans la municipalité auprès des citoyens en affichant l'information dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Municipalité;
- Adopter un règlement municipal similaire au modèle de base sur l'utilisation de l'eau potable proposé par le MAMROT;
- Étalonner annuellement les débitmètres pour petits, moyens et gros débits;
- Mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites.

La conseillère Lyne Bourque déclare un conflit d'intérêt concernant le point de discussion suivant. Elle quitte donc la salle du conseil pendant la délibération de celui-ci.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – POLITIQUE POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

042-02-2012

ATTENDU qu'une demande de remboursement de M. Jean-François Darisse et Mme Julie Rodrigue a été reçue concernant la politique pour nouvelle résidence et pour bâtisse commerciale 2011-2012;
ATTENDU que les éléments demandés pour le remboursement sont des éléments éligibles de la Politique jusqu'à concurrence de 1500\$;
ATTENDU que la Politique prévoit un remboursement lorsque la résidence est habitée et que les taxes de l'année courantes sont payées;
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer un paiement de 1500\$ puisque toutes les



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

conditions requises par la politique sont respectées. La conseillère Lyne Bourque n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

Retour de la conseillère Lyne Bourque à la table du conseil.

043-02-2012

DEMANDE POUR PUBLICITÉ – DÉPLIANT SÉCURITOUR

ATTENDU l'offre de Sécuritour d'inclure une publicité de la Municipalité dans son dépliant 2012-2014;

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité achète une publicité au coût de 250\$ dans le dépliant 2012-2014 de Sécuritour.

044-02-2012

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2012 – DEMANDE AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Municipalité offrira un service de terrain de jeux avec service de garde pendant la saison estivale 2012;

ATTENDU QU'une aide financière du gouvernement est essentielle au bon déroulement de ces activités;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a un programme d'embauche d'étudiants;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins procède à une demande d'aide financière auprès du programme Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants au service des loisirs comme moniteur et moniteur en chef pour le terrain de jeux et service de garde offert à l'été 2012.

045-02-2012

CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° et 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

Il est proposé par Sonia Quirion, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de calendrier de conservation préparé à partir du recueil des délais de conservation, élaboré à l'intention des membres de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la fédération québécoise des municipalités locales du Québec (FQM) et réalisé par A. Lapierre Gestion Documentaire Inc.;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lamarre, à signer ce calendrier et à le soumettre pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

046-02-2012

CONSULTATION UMQ – LIVRE BLANC SUR LES MUNICIPALITÉS DE DEMAIN

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Pierre Bégin ainsi que la conseillère, Mme Lyne Bourque à participer à la rencontre de consultation de l'UMQ sur le Livre blanc sur les municipalités de demain qui se tiendra le 15 mars prochain à Montréal et de rembourser tous les frais inhérents.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

PONT COUVERT – PROTECTION DU TABLIER DU PONT

ATTENDU que la protection du tablier du pont couvert est un élément très important pour la conservation de ce bien patrimonial;

ATTENDU que d'importantes rainures ont été constatées sur le tablier du pont dans la section réservée aux motoneiges;

ATTENDU qu'une entente intervenue entre le club de motoneige Beauce-Frontenac et la Municipalité permet le passage des motoneiges sur le pont couvert;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander au club de motoneige Beauce-Frontenac de prendre une entente avec la Municipalité, au plus tard le 15 juin 2012, afin d'apporter des correctifs satisfaisants pour protéger le tablier du pont;

D'envisager la fermeture du pont couvert au passage des motoneiges pour la saison 2012-2013 s'il n'y a pas de correctifs satisfaisants apportés par le club de motoneige Beauce-Frontenac.

NOEL DES ENFANTS

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un comité formé du maire, M. Pierre Bégin et du conseiller, M. Marc Grenier soit formé pour travailler au retour de l'activité *Noël des enfants* en 2012.

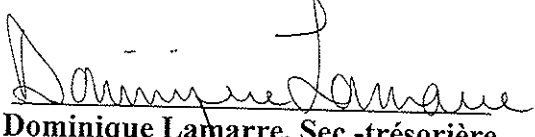
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Notes à la séance :

- 1- Un compte-rendu sur la progression de l'élaboration de la politique familiale et municipalité amie des aînés est effectué. Le logo ainsi que le slogan ont été présentés.
- 2- Le renouvellement de l'entente avec les Chevaliers de Colomb pour la location du chalet des Loisirs est discuté. Le conseil accepte de réduire le loyer à 2000\$/année étant donné l'utilisation plus fréquente du lieu pour les activités de loisir de la Municipalité. Par contre, la Municipalité demande que l'entente soit signée pour une période de 3 ans.
- 3- Un compte-rendu est effectué sur l'évolution du dossier du site Internet du comité du vieux pont couvert.
- 4- Un bilan très positif est effectué sur l'activité d'accueil pour les nouveaux arrivants qui a eu lieu avant la présente séance du conseil. Cette activité sera reconduite l'an prochain.
- 5- Un compte-rendu est effectué sur le projet de glace multifonctionnelle du comité des Loisirs.


Pierre Bégin, Maire


Dominique Lamarre, Sec.-trésorière

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire

